



Université d'été – BELC 2014, les métiers du français dans le monde

Conditions générales de participation aux universités – BELC, les métiers du français dans le monde

L'inscription aux universités – BELC, les métiers du français dans le monde, implique l'acceptation de la procédure d'inscription et des présentes conditions.

I. Inscription à la formation

- inscription obligatoire dans 3 modules minimum dans la limite des places disponibles ;
- inscription effective sous condition de dossier de candidature complet (se reporter à la notice « Procédure d'inscription » concernant votre statut) ;
- validation de votre choix par le chef de projet, qui pourra, éventuellement, vous proposer un autre parcours de formation, plus adapté à vos besoins ;
- quinze jours avant l'ouverture officielle des universités aucun changement de modules ne sera permis.

II. Déroulement de la formation

En assistant à ces universités – BELC, vous vous engagez à :

- assister aux conférences, tables rondes et présentations ;
- respecter les horaires de début et de fin de formation ;
- ne pas nuire au bon déroulement du stage ;
- respecter les règles de la vie en communauté.

III. Validation de la formation

Un certificat de stage, reconnu par ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, et par le ministère des affaires étrangères et du développement international, vous sera remis.

IV. Annulations, désistements

Pour les conditions d'annulation et de désistement, veuillez vous reporter à la notice « Procédure d'inscription » concernant votre statut.

V. Assurance, responsabilité

Vous êtes invité(e) à vérifier auprès de l'organisme d'assurance que votre contrat couvre bien les risques pouvant survenir en cours de formation.

VI. Règlement intérieur

Vous vous engagez à respecter le règlement intérieur des lieux de formation, d'hébergement et de restauration.

En outre,

- le droit d'occupation des chambres est strictement personnel et individuel ;
- la clé de votre chambre ne peut être ni prêtée, ni dupliquée ; en cas de perte, un double vous sera facturé ;
- il est strictement interdit de fumer dans tout lieu public.